

P'tit Obs

La lettre de l'Observatoire Picard

SE PREPARER A LA LIBERALISATION DU MARCHE ET MAINTENIR UNE FILIERE REMUNERATRICE POUR TOUS LES ACTEURS : UN NOUVEAU PARI POUR LA FILIERE SUCRE.

Le régime des quotas applicable au secteur sucre prendra fin le 30 septembre 2017. Le prix minimum de la betterave sera supprimé. La suppression du plafond OMC va aboutir à un nouvel équilibre du marché européen : le marché qui était importateur net depuis la réforme de 2006 va devenir exportateur net.

Concrètement, la fin des quotas lève la double limitation avec, d'une part, un volume de quota plafonné à un niveau inférieur à la consommation alimentaire européenne (17 Mt consommés en alimentaire au regard de la limite imposée de 13,5 Mt de quota) et, d'autre part, une restriction des volumes exportables hors Union Européenne (1,35 Mt autorisé contre 5 à 6 Mt exportés avant 2006)

Nos producteurs pourront davantage satisfaire la demande intérieure et exporter mais devront faire face à la volatilité des cours et à la nécessité d'être compétitifs.

La France et la région Hauts de France possèdent une filière betterave à sucre qui a entrepris sa consolidation dès les années 1990 : un atout qui lui permet ce nouveau pari à gagner.



DANS CE NUMÉRO

La filière sucre,
son évolution 2

Evolution du marché du
sucre dans le monde 3

Demande de sucre 4
Principaux pays
exportateurs de sucre 4

Principaux pays
importateurs de sucre 5

Conséquences de la
suppression des quotas 6

Perspectives réduction des
coûts de production 8



LA FILIÈRE SUCRE, SON ÉVOLUTION

Le sucre en Région Hauts de France consacrées à la betterave en France se situe dans la région Hauts de France soit 48.6 %.

Près de la moitié des surfaces

	Aisne	Nord	Oise	Pas de Calais	Somme	Région	France
Surface (ha) betterave 2014	60400	20900	37700	36400	42300	197700	407100
Rdt (T/ha)	89	93	91	93	91	91	93

Source Agest 2016

Le sucre, dans l'ancienne région administrative Picardie

En 2015, la Picardie comptait 6 sucreries sur les 25 implantées sur le territoire français.

Elles y ont produit 40 % des 5,1 millions de tonnes équivalent sucre de betterave du pays. Ce secteur est donc de toute première importance dans l'économie agro-alimentaire régionale, mais aussi nationale, la France étant le premier producteur et le premier exportateur de sucre de l'Union Européenne. Au niveau mondial, elle apparaît à la 8ème place des pays producteurs de sucre et à la première position pour le sucre de betterave.

2

Selon les données du Ministère de l'agriculture, près d'un agriculteur sur deux est concerné par la production de betterave en Picardie : 6 400 producteurs la cultivent sur 140 000 hectares, pour un chiffre d'affaires dépassant les 200 millions d'euros en 2014. Ils sont sur-représentés dans la zone centrale de la Picardie.

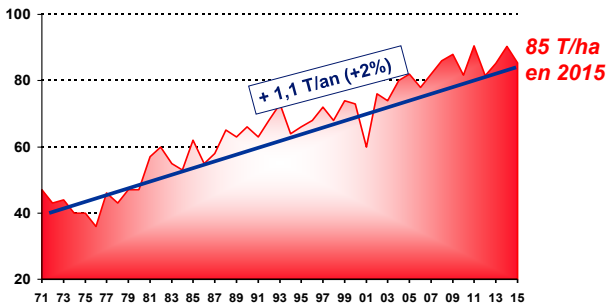
6 sucreries sont en service en Picardie pour la campagne 2015-2016 : 3 pour Tereos sur les 9 du groupe (Bucy et Origny dans l'Aisne, Chevrières dans l'Oise), 2 sur les 4 pour Saint Louis Sucre (Epeville et Roye dans la Somme) et 1 sur les 10 du groupe Cristal Union (Saint Emilie dans la Somme).

3 distilleries sont également implantées dans la région : 2 pour Tereos à Bucy et Origny et 1 pour Saint Louis sucre à Epeville.

La baisse continue des superficies en betterave à sucre s'est inversée ces dernières années. L'amélioration continue des rendements à assurer, malgré des superficies moindres, les productions des quotas A et B, voire du sucre hors quotas quand la conjoncture s'y prêtait. La production fluctue entre 11 et 12 millions de tonnes C'est le développement des nouvelles utilisations des betteraves, en particulier avec les biocarburants et les alcools, qui a permis la récente stabilisation des surfaces. La volonté des industriels, de faire face à la concurrence après quotas en augmentant leurs productions, devrait entraîner une augmentation conséquente des surfaces dès 2017.



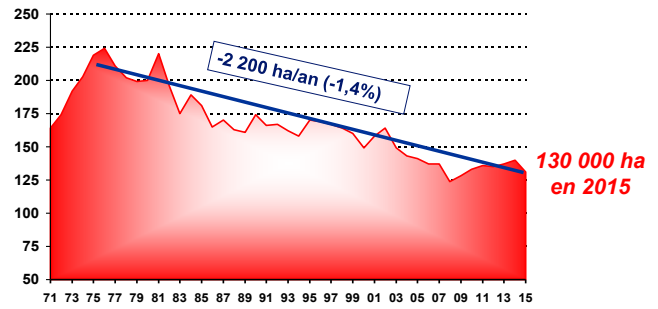
Betterave à sucre rendement toujours en progression



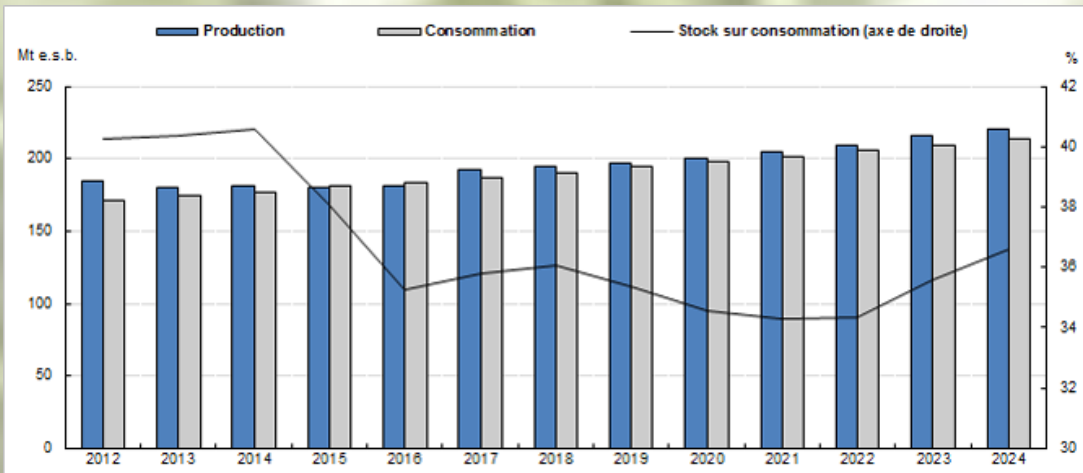
Source : Agreste- SAA et SAP 2015



Betterave à sucre surfaces stabilisées

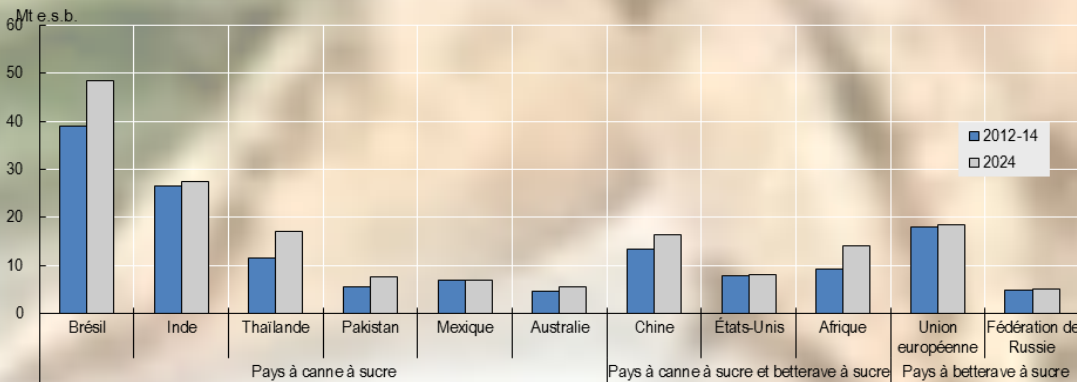


Production, consommation et ratio stocks / consommation dans le monde



Source : OCDE/FAO (2015), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO » Note : e.s.b. : équivalent sucre brut

Production de sucre dans les principaux pays producteurs



Source : OCDE/FAO (2015), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO »

Note : e.s.b. : équivalent sucre brut

EVOLUTION DU MARCHÉ DU SUCRE DANS LE MONDE

Source : OCDE/FAO (2015)
« Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO »

La campagne 2014 devrait être la dernière du cycle actuel, à être marquée par une phase de surplus de la production mondiale du sucre. Compte tenu du recul des prix mondiaux et de la reconstitution des stocks dans un certain nombre de pays, l'investissement dans ce secteur devrait commencer à décliner, annonçant l'entrée du cycle de production dans une courte phase de déficit, avant un retour vers des surplus.

(NB : ce que confirme FranceAgriMer dans son rapport de mai 2016 annonçant une production mondiale en baisse à moins de 175 millions de tonnes en 2015-2016, avec un déficit de 8 millions de tonnes, tandis que le déficit de production pour 2016-2017 pourrait atteindre les 5 millions de tonnes)



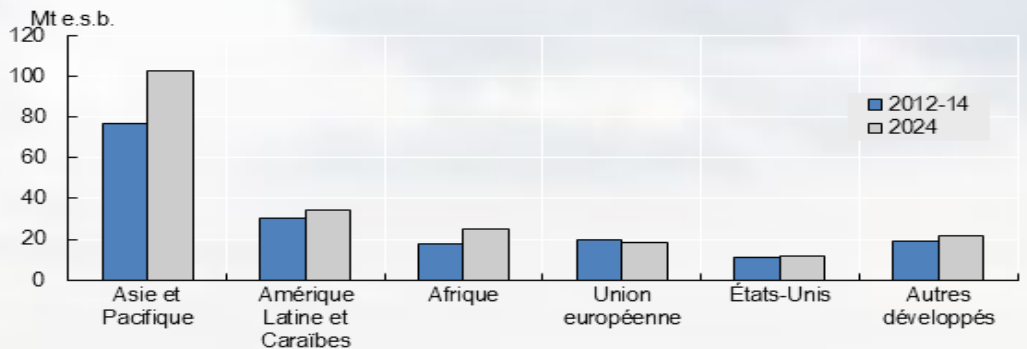
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

La production mondiale de sucre devrait s'accroître de 2,2 % par an, pour atteindre pratiquement 220 Mt d'ici à 2024, soit une hausse d'environ 38 Mt par rapport à la période de référence (2012-14). Cette production supplémentaire viendra essentiellement de pays producteurs de canne à sucre et non de pays producteurs de betterave à sucre. Par ailleurs, elle sera davantage liée à un accroissement des superficies, notamment au Brésil, bien qu'on prévoie aussi une augmentation du rendement des cultures sucrières et de la transformation.

Une part plus importante de la production mondiale de canne à sucre ira à la production d'éthanol, celle-ci passant d'environ 20 % durant la période de référence à 26 % en 2024.

DEMANDE DE SUCRE



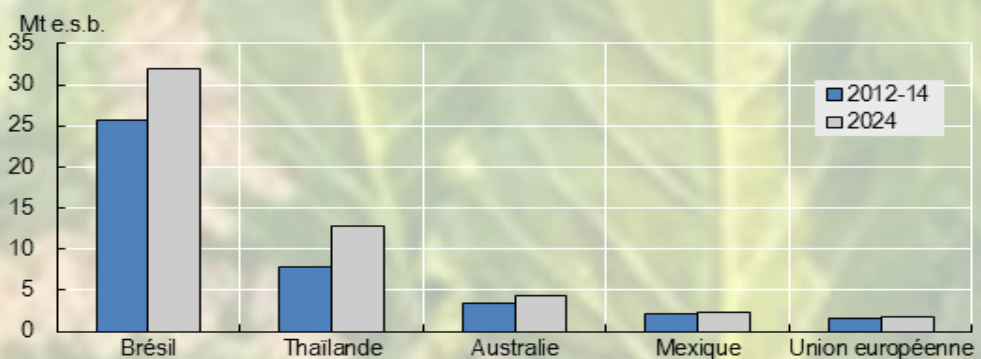
Source : OCDE/FAO (2015), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO »

Note : e.s.b. : équivalent sucre brut

Soutenue par la progression constante de la demande de sucre, la consommation mondiale devrait progresser d'environ 2 % par an, soit à un rythme légèrement plus rapide que durant la décennie précédente, pour atteindre 214 Mt en 2024. La demande sera essentiellement tirée par certains pays en

développement d'Afrique et d'Asie. En revanche, dans de nombreux pays développés, la consommation de sucre devrait connaître une croissance faible ou nulle du fait d'un marché déjà mature ou saturé, ou bien d'une politique de santé publique visant à diminuer la consommation de sucre.

PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS DE SUCRE

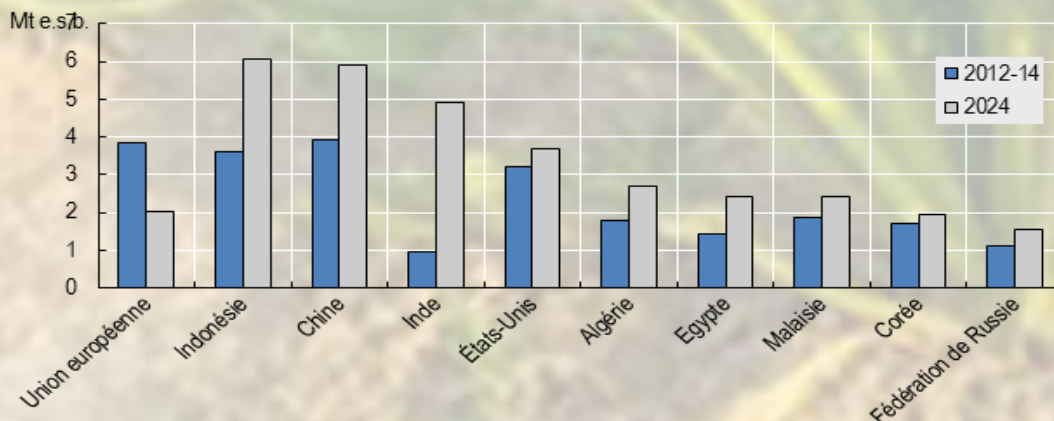


Source : OCDE/FAO (2015), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO »

Note : e.s.b. : équivalent sucre brut

Ces dix prochaines années, les exportations devraient rester très concentrées sur certaines régions, le Brésil conservant sa position de leader (environ 40 % des exportations mondiales) et la Thaïlande renforçant la sienne. L'Union Européenne progresserait légèrement.

PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS DE SUCRE



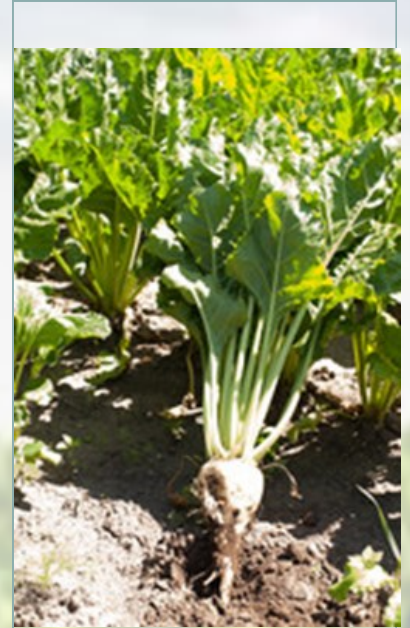
Source : OCDE/FAO (2015), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO »

Note : e.s.b. : équivalent sucre brut

Par ailleurs, les importations resteront plus diversifiées.

L'Union Européenne perdra sa place de premier importateur mondial, la sortie des quotas lui permettant d'assurer ses besoins. Par contre, l'Indonésie et la Chine ne pourront suivre la progression attendue des besoins en sucre. Quant à l'Inde, en fonction des volumes produits, elle continuera d'importer ou d'exporter de grandes quantités de sucre.

À moyen terme, les autres édulcorants, en particulier le sirop de maïs à forte teneur en fructose, devraient concurrencer encore le sucre sur le marché des édulcorants, en particulier dans l'Union Européenne.



Quoi qu'il en soit, le sucre continuera de représenter environ 80 % du marché mondial.

Les prix mondiaux du sucre devraient rester volatils sur les 10 prochaines années, en s'orientant néanmoins modérément à la hausse. La surcote du sucre blanc devrait s'amenuiser.

Le coût de production au Brésil exprimé en dollars et la répartition de la canne à sucre entre production de sucre et production d'éthanol sont deux facteurs déterminants qui continueront d'orienter les prix mondiaux du sucre sur les prochaines années.

Les projections calculées dans les Perspectives de l'OCDE-FAO reposent sur, l'hypothèse selon laquelle, le prix du sucre sera suffisamment rémunérateur à court terme pour favoriser des investis-

sements dans les pays producteurs, aussi bien au stade de la production que de la transformation. Tout changement dans les politiques sucrières menées par les principaux pays producteurs, dans la situation économique, dans le prix du pétrole (surtout pour les activités de production ou de transformation très mécanisées), dans les taux de change ou dans les conditions climatiques pourrait produire un choc qui aurait des répercussions sur les perspectives présentées ci-dessus, et des conséquences pour les producteurs et les consommateurs.



La suppression des quotas aura plusieurs conséquences.

Pour mieux valoriser les outils de production et baisser les coûts, les sucreries doivent, comme il était prévu, augmenter les surfaces de betterave de l'ordre de 20 %. Cette augmentation se traduira par une augmentation de la production entraînant, dans un premier lieu, une diminution du coût de production du sucre mais également une baisse des prix contractualisés auprès des agriculteurs.

CONSÉQUENCES DE LA SUPPRESSION DES QUOTAS SUR LES FERMES PICARDES

Selon les propositions réalisées, et sauf revirement de situation au niveau mondial, le prix de la tonne de la betterave devrait chuter entre 22-25 € la tonne au lieu de 25 à 31€ / tonne, prix observés durant les dernières campagnes.

Combien devront produire les betteraviers à l'hectare à un tarif de 25 € / tonne pour maintenir un produit équivalent ?

Prix moyen de la betterave en 2014 (*)	28				
Prix de la betterave contractualisé en 2017	25 €/T				
Rdt (T/ha) moyen d'exploitation	80	85	90	95	100
Rdt (T/ha) à réaliser	90	95	101	106	112

(*) Source analyse de groupe AS 60 AGC

A rendement moyen d'exploitation de 85 tonnes par hectare, l'exploitant devra produire à l'avenir, pour maintenir son produit brut, 95 tonnes par hectare.

Toutes choses étant égales par ailleurs, la baisse du prix de la tonne de betterave aurait pour conséquence une baisse d'EBE plus ou moins élevée selon les systèmes d'exploitation allant de 2 à 10 %. Cependant, cumulée avec la baisse des aides PAC, les systèmes betteraviers, initialement fortement compensés suite à la réforme du sucre de 2006, pourraient voir leurs EBE baisser de l'ordre de 20 à 22 % à échéance 2019. (Voir Graphique)

Systèmes étudiés :

- B1C1 : 60 hectare 6.5 % de betterave

- B2 : 80 hectares 22 % de betterave

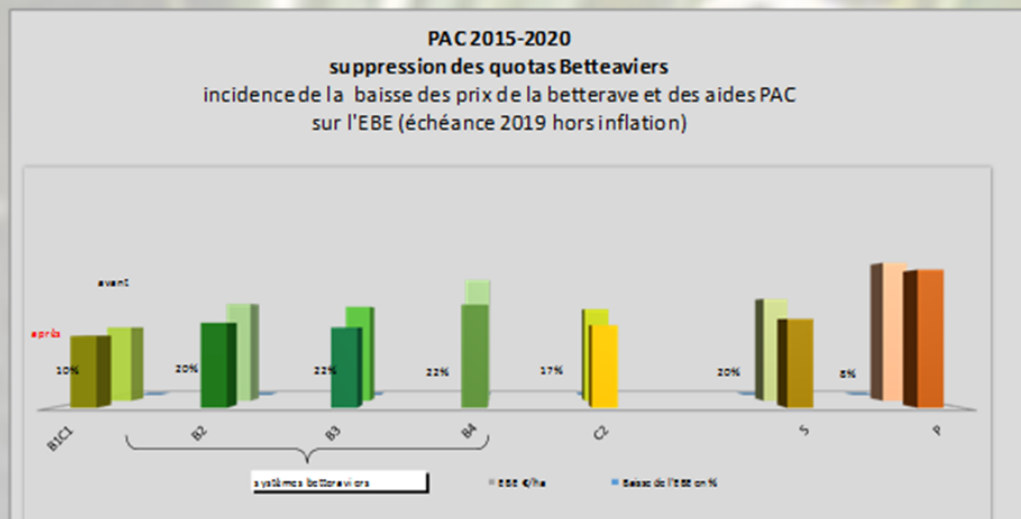
B3 : 160 hectares 18.8 % de betterave

B4 : 250 hectares 22.8 % de betterave

C2 : 167 hectares 6.3 % de betterave

S : féculier 155 hectares 14.2 % de betterave

P : Patatier 177 hectares 15.3 % de betterave



Les propositions de contrat sont aujourd'hui connues dans la majorité des cas.

Les tarifs proposés sont-ils en adéquation avec les coûts de productions et la potentialité des sols ?

Les coûts de production observés oscillent entre 15 et 30 € de la tonne selon le niveau d'amortissement. Les coûts de production faibles, selon la méthode comptable, cachent très souvent des matériels en fin d'amortissement.

Quid des coûts lors du renouvellement du matériel ?



Selon les potentialités des sols, l'augmentation des rendements et des surfaces pourront être une des solutions permettant la diminution des coûts des productions.

Pour les systèmes d'exploitation purement betteraviers, l'augmentation des surfaces risque parfois d'être agronomiquement compliquée, seules la réduction des coûts et la génétique

permettront à ces systèmes de rester compétitifs.

Selon l'évolution du marché mondial, la suppression des quotas pourrait entraîner à terme une modification typologique des exploitations des Hauts de France avec ses conséquences économiques.



QUAND ALEAS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES INFLUENT SUR LE COURS DU SUCRE

Les deux plus gros producteurs de sucre au monde, le Brésil et l'Inde, subissent des phénomènes impactant la production de canne à sucre. Le réchauffement climatique et le phénomène El Nino, l'un des plus forts observés depuis 50 ans sont les deux facteurs explicatifs. Du côté du Brésil, des pluies retardant le broyage des cannes à sucre et le chargement dans les ports ; du côté de l'Inde, une des pires sécheresses depuis des décennies. L'Afrique Australe, dont est originaire une large part des importations européennes, n'est pas épargnée par la sécheresse. La Thaïlande et la Chine, 4^{ème} et 5^{ème} producteurs de sucre au niveau mondial, devraient voir également leur production baisser cette année.

PERSPECTIVES SUR LA RÉDUCTION DES COÛTS DE PRODUCTION DE LA BETTERAVE.

Toutes les sucreries ont pour objectif de développer la production (en moyenne de 20 %) et les exportations de sucre, et vont chercher à augmenter leur collecte pour saturer les outils et rationaliser les coûts. Cette stratégie de développement passe par une hausse des surfaces cultivées et, de ce fait, par un risque accru de volatilité des prix dans un marché mondialisé concurrencé par le sucre de canne. L'interprofession a calculé que le prix de revient moyen de la betterave (rendement de 89 t/ha et richesse à 16°) atteint 25,5 €/t pour le producteur, variable évidemment selon les charges de production, les charges de structure et le rendement obtenu. Les groupes sucriers se sont généralement positionnés sur un prix compris entre 25 et 27 €/t, pulpes incluses, auquel s'ajoutera éventuellement des compléments de prix et des dividendes. Dans ces conditions, l'amélioration de la productivité et la maîtrise des coûts de production seront déterminantes pour l'agriculteur. La compétitivité passera par le progrès génétique des semences, la maîtrise des itinéraires techniques (densité de semis, gestion de l'azote, programme phytosanitaire, désherbage mécanique, conservation en silo), l'innovation technique et la mécanisation. La hausse des rendements permettrait à moyen terme d'y participer avec un objectif de 100 t/ha en 2020 et 120 t/ha en 2025 ? A court terme, d'après l'ITB, il est possible d'intervenir sur plusieurs facteurs de l'itinéraire technique, pouvant représenter un gain potentiel de marge jusqu'à 250 €/ha. Tout d'abord, le choix de la variété avec une amélioration des indices et un rendement attendu en hausse de 1,2 t/ha soit 30 €/ha. Ensuite, la densité de semis peut aussi être revue avec une moyenne supérieure à 1,2 dose/ha pour une recommandation à 1,1 dose/ha, soit un gain de 25 à 75 €/ha (densité de semis optimale, moins de perte à la récolte, tare terre plus faible et meilleure tolérance au stress hydrique). En ce qui concerne la fertilisation azotée, la méthode du bilan utilisée et la réalisation d'un reliquat azoté à la parcelle permet d'ajuster au mieux la dose apportée et la valorisation de l'azote par la plante (10 à 30 €/ha). De plus, la localisation de l'apport sur le rang permet de réduire de 30 % la quantité d'azote sans nuire au rendement final (jusqu'à 30 €/ha). Ensuite, l'observation à la parcelle est essentielle pour ajuster au mieux la protection phytosanitaire et éventuellement faire l'économie d'un passage (15 à 30 €/ha). Enfin, l'arrachage et les modalités de récolte peuvent générer des gains de 150 €/ha au maximum (moins de perte au stockage, gain de rendement, optimisation du matériel de récolte). Des innovations techniques apparaissent également comme par exemple des robots de désherbage, à la fois autonome, écologique et économique avec une alimentation électrique photovoltaïque et une pulvérisation localisée (20 fois moins de phytosanitaires soit 95 % de réduction) ou un binage mécanique.

La compétitivité de nos systèmes permettra à nos planteurs de prendre position sur un marché libéralisé. Au-delà d'une situation actuelle présentant une filière solide, au-delà des promesses d'amélioration génétique et autres progrès, de nombreux autres facteurs détermineront le potentiel rémunérateur : les aléas et changements climatiques au niveau mondial mais aussi au niveau de la région Hauts de France ainsi que les divers concurrences et rapports : betteraves/céréales, sucre/isoglucose, sucre/alcool, betterave/canne à sucre, dollars/euros, dollar/réal.



Contributeurs
Philippe Billa
Eric Demazeau
Florence Le Dain
Guillaume Rautureau

Mise en page
Lucie Louvain

Avec l'aide financière du CASDAR